Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20261022-2026_242-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 42
Présents : 39
Absents représentés : 3

Date de la convocation : 16 octobre 2026
Date d'affichage : 16 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE, Président.

Etaient présents (par ordre alphabétique):
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Dubreil-Jardin, M. Dusautoy, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Hubert, M. Janvier, M. Le Gonidec, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Étaient absents excusés et représentés : Mme Duchêne représentée par Mme Elshout, Mme Lemercier représentée par M. Dubreil-Jardin, M. Droniou représenté par Mme Garnier,

Absent : M. Oger,

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_242_020_7.1 : Provision Compte Epargne Temps (CET) 2026

Monsieur Thomas JANVIER, Vice-président en charge des ressources humaines, rappelle que le compte épargne temps (CET) est un dispositif qui permet à son titulaire d'accumuler des droits à congé.

Ce compte épargne temps est monétisable à partir du 16ème jour accumulé et plafonné à 60 jours au total.

Au 01/01/2026, l'ensemble des jours monétisables sur les CET représente 504.50 jours de congés pouvant être rémunérés pour un montant total de 54 549.50 €, dont la répartition est indiquée dans le tableau suivant :

Catégorie d'emploi	Nobre de jours pouvant être rémunérés	Montant journalier	Montant Rémunération potentielle
A	152.5	150 €	22 875 €
B	232.5	100 €	23 250 €
C	101.5	83 €	8 424.50 €
Total	**504.50**		**54 549.50 €**

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20261022-2026_242-DE

L'instruction comptable M57 pose un principe de prudence qui invite à ne pas transférer sur l'avenir une incertitude présente. Ce principe trouve notamment son application dans le mécanisme des provisions qui permet de constater une dépréciation ou un risque, ou bien d'étaler une charge exceptionnelle.

Il apparaît donc nécessaire de constituer une provision pour le Compte Epargne Temps à hauteur de 54 950,50 €, laquelle sera actualisée annuellement en fonction du stock monétisable CET au 1er janvier de l'année considérée.

Monsieur Thomas JANVIER, Vice-président en charge des ressources humaines, propose :

- **De constituer une provision de 54 549.50 € au titre de compte épargne temps ;**

- **De préciser que les crédits sont prévus en dépenses au compte 6815.**

Vu l'exposé de Monsieur Thomas JANVIER, Vice-président en charge des ressources humaines,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Thomas JANVIER, Vice-président en charge des ressources humaines, telle que présentée ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Olivier GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
Monsieur Pascal HERVE